



# Charte de vie

Vivre un pèlerinage à Taizé, c'est aussi s'engager à rendre la vie du groupe « agréable » et pour cela respecter la charte de vie ci-dessous pour que tout se passe dans les meilleures conditions.

## ***La vie ensemble***

Respecter les autres et soi-même :

- Etre attentif aux autres (jeunes, animateurs, prêtres et tous ceux que tu rencontreras) dans sa parole, son silence, sa démarche spirituelle.
- Respect des consignes des animateurs, du programme proposé et des horaires, de l'environnement et du matériel (lieux, nature, bâtiments...), des frères qui nous accueillent.
- Respect du sommeil des autres : **après 23h00**, silence de la nuit.

## ***Les relations garçons-filles***

- On garde des attitudes et une proximité correspondant à une vie de groupe : tenue correcte, comportement décent et respectueux.

## ***Les interdits***



- Se mettre soi-même ou une autre personne dans une situation de danger.
- Les téléphones portables sont tolérés mais uniquement en cas de besoin durant les pauses. Durant les temps de prières et l'ensemble des activités du pèlerinage, ils seront éteints.
- Réseaux sociaux : merci d'en faire un usage raisonnable et consenti, nous vous rappelons l'article 226.1 du code pénal :

*« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :*

*1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;*

*2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.*

*Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé »*

Le délai de prescription est de 10 ans.

Le service diocésain de l'Aumônerie de l'Enseignement Public des Lycées ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect de la loi en vigueur.

- Les hébergements n'étant pas fermés à clé, nous vous déconseillons fortement d'apporter des objets de valeur. L'équipe diocésaine et les animateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de pertes ou de vols.

- La cigarette : on ne fume pas en groupe mais seul pour ne pas entraîner les autres.

- Alcool et drogue sont totalement proscrits. L'équipe diocésaine et les animateurs, s'ils ont un doute, se réservent le droit de fouiller les sacs et de prendre toutes les décisions qui s'imposent y compris l'exclusion du pèlerinage (dans ce cas précis, les frais de retour pour venir chercher et ramener votre enfant sont à votre charge).

**Ton animateur et les responsables du pèlerinage te font confiance sur le respect de cette charte de vie.**

**Nous te souhaitons un Beau Pèlerinage !**